

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
VILLE DE LA MOTTE D'AIGUES

009/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois et le vingt deux mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA MOTTE D'AIGUES, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GOUIRAND Alain, Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2023

| | |
|--|----|
| Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice | 15 |
| Présents | 14 |
| Pouvoirs | 5 |
| Votants | 9 |

Présents : GOUIRAND Alain, LEBouc Nathalie, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, LEMEUR Sabrina, CALAC Jean-Baptiste, CAVALIER Baptiste, RODRIGUEZ Marielle,

Absent(s) excusé(s) représentés : Mme BLANC Chantal (pouvoir à M. MERLINO Bernard), Mme EYMARD Laurence (pouvoir à Mme BONETY Myriam), Mme FIORITO Marie-Laure (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Marielle), Mme MISTRE Suzie (pouvoir à M. GOUIRAND Alain), M. GARCIA Jean (pouvoir à Mme LEBouc Nathalie).

Absent(s) excusé(s) : M. NOUVEL Yannick

Secrétaire de séance : Monsieur MERLINO Bernard

Objet : Budget Supplémentaire 2023 – Affectation du Résultat du Compte Administratif 2022

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 22 mai 2023 le Compte Administratif 2022 était approuvé et dégageait les résultats suivants :

- Investissement = excédent de 2 403 466.68 €
- Fonctionnement = excédent de 612 037.96 €
- RAR en dépenses d'investissement = 2 334 106.01 € qui seront repris au Budget Supplémentaire 2023,

Sachant que les restes à réaliser dégagent un solde débiteur en dépenses de 2 334 106.01 €, que la section d'investissement dégage un excédent de 2 403 466.68 € le besoin de financement sera entièrement couvert par l'excédent d'investissement.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'affectation de ces résultats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents,

POUR : 12 (GOUIRAND Alain, LEBouc Nathalie, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, LEMEUR Sabrina, CALAC Jean-Baptiste, CAVALIER Baptiste, BLANC Chantal, EYMARD Laurence, MISTRE Suzie GARCIA Jean).

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (RODRIGUEZ Marielle, FIORITO Marie-Laure).

OUI l'exposé de Monsieur Le Maire,

VU les résultats du Compte Administratif 2022,

VU les restes à réaliser en dépenses d'investissement de 2 334 106.01 € qui seront repris au Budget Supplémentaire 2023,

DECIDE de voter l'affectation des résultat suivants :

⇒ **INVESTISSEMENT** : prévision sur le 001 en recettes de 2 403 466.68 €

⇒ **FONCTIONNEMENT** : prévision sur le 002 en recette de 612 037.96 €.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits

Suivent les signatures

Le Maire,
A. GOUIRAND



Le Secrétaire de séance,

B. MERLINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-21840644-20230522-0092023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

Affichage : 25/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Envoyée en Préfecture le
Reçue en Préfecture le
Délibération affichée le